

La FAEN déplore la division syndicale mais poursuit l'action

L'examen du projet de loi en commission à l'Assemblée nationale montre que les amendements proposés traduisent une radicalisation du projet sur les aspects les plus négatifs.

La FAEN déplore, face aux graves dangers que représentent certaines dispositions de la loi d'orientation, l'éparpillement syndical. Pour toutes ces raisons, **elle n'appellera ni à une nouvelle grève dans le courant du mois de mars** entraînant une nouvelle retenue de salaire et, à notre avis, vouée à l'échec, **ni à manifester avec la FSU le 6 avril** sur des bases contraires à nos mandats.



Fédération Autonome de l'Éducation Nationale



Objet : Journée d'action du 28 mars (communiqué de presse)



La FAEN qui a participé aux réunions de l'interfédérale fait l'analyse suivante :

- La mobilisation du 12 février a été beaucoup plus forte dans le premier que dans le second degré où elle a mobilisé un maximum de 10% des collègues.
Or, les syndicats les plus représentatifs du 1er degré n'appelleront pas à l'action en mars, contrairement au 12 février.
- Le manque d'unité syndicale ne favorisera pas la mobilisation des personnels : les organisations favorables à la réforme (UNSA, SGEN-CFDT, SNALC) sont contre toute action, la FSU préfère jouer sa carte personnelle, le SNUIPP se retire de l'action à laquelle il s'était rattaché in extremis le 12 février.
- Nous estimons qu'une faible participation à cette journée d'action serait contre-productive et conforterait le ministre dans ses orientations.



Syndicat Autonome
des Enseignants de
Mayotte



Pour toutes ces raisons, la FAEN a décidé de ne pas s'associer à une nouvelle journée d'action le 28 mars.

Face aux graves dangers que représentent certaines dispositions de la loi d'orientation, **la FAEN reste solidaire de l'interfédérale sur la plateforme du 12 février et prendra prochainement une initiative destinée à favoriser l'unité syndicale.**

Paris le 8 mars 2013

Pour autant, **la FAEN ne se désolidarise pas de l'intersyndicale et continue à dénoncer et lutter contre le projet de loi d'orientation.**

Elle poursuivra son action d'information auprès des parlementaires et de l'opinion.

Dans un souci de recherche de l'unité syndicale la plus large possible, elle prendra l'initiative de contacter toutes les fédérations afin de leur proposer une nouvelle rencontre après le 6 avril et de dégager des positions communes contre les aspects les plus négatifs du projet de loi.

Dans vos établissements n'hésitez pas à engager des discussions et à interpeller vos collègues sur la gravité de la situation.

Calendrier des principales mesures de « la refondation de l'école »

Le rapporteur du projet de loi d'orientation et de programmation sur l'école, récapitule dans son rapport, l'échéancier des principales mesures de la « refondation de l'école », établi à partir du projet de loi et de l'annexe.

À la publication de la loi (prévue fin juin-début juillet 2013)

- Suppression des dispositifs « d'apprentissage junior » et d'initiation aux métiers en alternance (Dima) pour les moins de 15 ans
- Mesures concernant les EPLE : les contrats d'objectifs deviennent tripartites avec la collectivité de rattachement et le conseil d'administration comprend un second représentant de la collectivité

Textes d'application

- Création du Conseil supérieur des programmes (publication du décret d'application et de l'arrêté de nomination des membres)
- Création d'un Conseil national d'évaluation du système éducatif

Rentrée 2013

- Création des Espé (Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation)
- Création du conseil école-collège

À partir de la rentrée 2013

- Organisation d'un service public de l'enseignement numérique et de l'enseignement à distance
- Augmentation de l'accueil des moins de 3 ans en maternelle et mise en place du dispositif « plus de maîtres que de classes »

Rentrée 2013 ou 2014

- Institution des projets éducatifs territoriaux
- Mise en œuvre de la semaine de 4,5 jours dans le primaire

De janvier 2013 à la rentrée 2015

Montée en charge du dispositif des emplois d'avenir professeur (de 6 000 à 18 000 postes)

Rentrée 2014

- Dispositif pérenne de formation professionnelle initiale pour tous les lauréats des concours
- Redéfinition des missions de l'école maternelle et création d'un cycle unique y correspondant

À partir de la rentrée 2014

- Rééquilibrage des séries du lycée, diversification accrue des parcours et meilleure articulation de ses filières avec l'enseignement supérieur

Rentrée 2015

- Mise en place d'un nouveau cycle concernant le CM2 et la 6e
- Mise en place d'un parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel
- Mise en place de nouveaux contenus d'enseignement après proposition du Conseil supérieur des programmes, dont l'enseignement moral et civique et l'enseignement en langue vivante dès le CP.

QUINQUENNAT :

- Création de 60 000 emplois dans l'enseignement (54 000 à l'Éducation nationale, 5 000 à l'Enseignement supérieur et 1 000 à l'Agriculture)
- Mise en place du parcours d'éducation culturelle et artistique
- Évolution des modalités d'évaluation et de notation des élèves
- Réforme de l'éducation prioritaire et retour à la sectorisation de la carte scolaire
- Amélioration des conditions de travail des enseignants
- Évolution des Rased, directeurs d'école et chefs d'établissement
- Reconstitution des réseaux de maîtres formateurs et diversification des carrières d'enseignants

« CARENCE » ET FINANCES

« Jugée injuste, inutile et inefficace » par la ministre de la Fonction Publique Marylise Lebranchu, la journée de carence lui apparaît de surcroît « humiliante pour les agents de la fonction publique ». (Parce qu'elle ne le serait pas pour les salariés du secteur privé !?).

Mais bon, la décision est annoncée, la journée de carence sera supprimée dans la fonction publique, son abrogation devant figurer dans le budget établi pour....2014 ! Compte tenu de toutes les calamités dont cette journée de carence est qualifiée plus haut, la FAEN s'explique mal qu'il faille lui laisser encore un an pour faire tant de dégâts !

Encore que... Cette bonne nouvelle ne pourrait être en fait que l'alibi... d'une bien plus mauvaise : le prolongement du gel de nos salaires sur 2014 (voire d'autres...).

C'est bien connu, l'opinion publique et les médias ne retiendront que les annonces formulées pour stigmatiser les fonctionnaires et leurs incomparables avantages... CQFD.

Notre position :

En tout état de cause, la retenue au titre de la journée de carence en cas de congé de maladie continue à s'appliquer. Son retrait figure explicitement dans nos revendications.

Pour la FAEN, son abrogation, si elle constitue de fait un recul en matière de dégradation de notre pouvoir d'achat, celle-ci ne nous dissuadera pas de persister à exiger la revalorisation de la valeur du point d'indice.

La FAS (Fédération des Autonomes de Solidarité) communique : « hausse sensible des conflits avec la hiérarchie en 2011-2012 »

Ce constat confirme les analyses faites par la FAEN et ses syndicats depuis plusieurs années.

La FAS révèle que 5460 dossiers de « protection juridique professionnelle » ont été ouverts, avec augmentation des dossiers présentés pour des questions de harcèlement moral.

Ces résultats sont tirés de l'enquête menée par la délégation ministérielle chargée de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire (sous la direction d'Eric Debarbieux)

Cette enquête peut être consultée dans son intégralité sur le site de L'Autonome de Solidarité.

Rappelons que tous les syndicats de la FAEN sont là pour soutenir conseiller et épauler tout adhérent qui aurait à se défendre contre des agissements de la hiérarchie, de parents, ou d'élèves.